

Compte-rendu de la réunion du 6 novembre 2015

du groupe de travail du CNLE pour le suivi de la mise en œuvre du Plan contre la pauvreté

B/ Emploi, travail, formation professionnelle /

Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement

PERSONNES PRESENTES :

Présidente du groupe de travail : Christiane DEMONTES (CNIAE)

Rapporteurs : Jean-Claude BARBIER

Administrations : Marc PINEAU (ministère de la Justice), Alice CLERICI (DGCS), Alexandra MENIS (DGCS), Marie-France CURY (DGEFP)

Élu et représentant de l'action sociale territoriale : Juliette BOUREAU (UNCCAS)

Associations : Guillaume ALMERAS (Secours catholique), Patrick BOULTE (SNC), Alexis GOURSOLAS (FNARS), Isabelle LEOMANT (UNIOPSS), Pierre- Édouard MANGAN (MNCP), Olivier MOUQUET (ATD Quart Monde)

Partenaires Sociaux : Pierre-Baptiste CORDIER-SIMONNEAU (CFTC), Agnès NATON (CGT), Sophie QUENTIN (MEDEF)

Personnes qualifiées : Jean Claude BARBIER

Organismes sociaux nationaux : Laurence SALTER (Pôle Emploi)

Conseils et comités : Christiane DEMONTES (CNIAE)

Secrétariat général du CNLE : Christiane EL HAYEK, Cédric LASKOWSKI

Contexte et mission du groupe

Christiane El Hayek rappelle que la mise en place de trois groupes de travail au sein du CNLE doit permettre de préparer une contribution plus structurée que les années précédentes au travail que mène l'IGAS sur le suivi de la mise en œuvre du Plan contre la pauvreté. Deux à trois réunions sont prévues. La synthèse des commentaires et recommandations du CNLE sur le bilan de l'année 2015 sera présentée à Christine Abrossimov (qui prend la relève de la mission de François Chérèque) en février 2016. Ce groupe en particulier pourrait prolonger ses travaux davantage en vue de préparer l'avis du CNLE sur le PNR 2016 (échéance avril ou mai).

Interrogations sur les objectifs du groupe

→ En matière d'accès à l'emploi, beaucoup de mesures existent, souvent peu connues, trop « techno », et qui peinent à se mettre en œuvre. En faut-il de nouvelles ? Pour Christiane Demontès, qui préside le groupe, on pourrait commencer par **récapituler les mesures existantes** pour voir comment en faciliter l'accès pour les personnes en situation de pauvreté, comment mieux les décliner sur les territoires et comment les acteurs sur les territoires peuvent se les approprier.

Faire un récapitulatif devrait permettre de **pointer les dispositifs perfectibles**, les juger à l'aune de leur efficacité, selon Sophie Quentin.

Il y a beaucoup de projets mais toujours déclinés sous une forme pyramidale ; il faut aussi que les messages remontent du terrain. Les acteurs de terrain sont perdus ; les réformes et les mesures ne sont pas assez lisibles (Guillaume Almeras / Pierre-Baptiste Cordier).

On peut s'interroger sur les limites des mesures ou dispositifs existants : est-ce juste un problème de communication ? Faut-il inventer d'autres dispositifs ? Il apparaît évident qu'il faut expérimenter d'autres approches. La résolution du problème du chômage passe par la **création d'emplois durables et dignes...** (Olivier Mouquet)

Le groupe ne va pas refaire **l'évaluation des mesures** : on sait ce qui fonctionne ou pas ; des évaluations chiffrées existent pour nous éclairer (Barbier). Le ministère dispose d'indicateurs pour vérifier comment les mesures actuelles s'appliquent et leur efficacité. Les services disent qu'il y a assez de mesures, mais sans doute perfectibles. La DGEFP organise des journées pour recueillir les remontées des initiatives et des expérimentations des territoires (Marie-France Cury). La pression du chômage de longue durée est très forte et nous sommes tous désireux d'améliorer les dispositifs si possible...

Ce travail étant fait par l'administration, la plus-value de notre groupe serait de **faire remonter les freins et difficultés** que rencontrent les acteurs qui sont chargés de la mise en œuvre des mesures sur les territoires. Mais ils ne travaillent pas assez ensemble ! Le lien avec les chômeurs et précaires reste faible, malgré certains espaces de dialogue comme le CNLE, et leur parole n'est pas forcément entendue... De nombreuses expériences se développent, comme « Territoires zéro chômeurs », mais qui ne sont pas directement en lien avec un pool de mesures de plus en plus complexes (Agnès Naton).

Examen des actions prioritaires inscrites sur la feuille de route « Emploi »

Action 25 : Développer l'accompagnement global afin de lever les freins à l'emploi des publics les plus fragiles

Laurence Salter (Pôle emploi) fait un point sur **l'accompagnement global** des demandeurs d'emploi : 26 000 demandeurs d'emploi sont entrés dans ce processus. 100 demandeurs d'emploi au maximum sont suivis par chaque conseiller. L'accompagnement des publics en insertion prend un peu plus de temps que la moyenne des entretiens.

Question : Comment est fait leur repérage ? Quel public est visé ?

Le choix des publics prioritaires est fait en fonction de leurs difficultés de mobilité, d'accès à l'emploi... Il n'y a pas de « prescription » mais l'accompagnement est proposé suite à une concertation entre le travailleur social qui suit la personne et le conseiller à Pôle emploi. Le demandeur d'emploi peut aussi en faire la demande, mais en réalité peu savent que cela existe...

Additif Pôle emploi : L'accord sur l'approche globale de l'accompagnement signé avec l'Etat et l'ADF comporte trois axes de collaboration :

- Axe 1 : La constitution dans chaque territoire d'une base de ressources sociales pour lever les freins à l'emploi sur 7 thèmes (mobilité, santé, logement, garde d'enfant, endettement...). Elle permet aux conseillers de Pôle emploi d'apporter des réponses pour lever des freins ponctuels à l'emploi.
- Axe 2 : la mise en œuvre d'un accompagnement effectué par deux spécialistes : le conseiller emploi et un professionnel du social. Pôle emploi positionne 1 000 conseillers dédiés à cet accompagnement, qui travaillent avec des professionnels du social désignés par le Conseil départemental. Pôle emploi a créé spécifiquement une 4e modalité d'accompagnement dans son offre de service. Plus de 28 000 demandeurs sont actuellement accompagnés dans cette modalité.

- Axe 3 : accompagnement social exclusif pour des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales lourdes entravant leurs recherches d'emploi.

Cet accord repose sur la complémentarité d'expertises entre l'insertion professionnelle assurée par Pôle emploi et l'insertion sociale assurée par les conseils départementaux et leurs partenaires. Il modifie profondément les partenariats entre les départements et Pôle emploi en ouvrant l'accompagnement global à d'autres publics que les bénéficiaires du rSa.

Alexis Goursolas (Fnars) souligne l'importance de l'articulation entre tous les acteurs qui peuvent intervenir dans cet accompagnement global. L'enjeu est l'articulation entre Pôle Emploi, les départements et les associations. Nous savons en effet que des personnes en grande difficulté n'accèdent pas réellement au service public de l'emploi, soit parce que la couverture territoriale des agences est insuffisante, a fortiori pour des personnes peu mobiles, soit parce que les agences sont débordées par le nombre de personnes à suivre, soit parce qu'elles sont démunies face à des personnes rencontrant des difficultés sociales importantes. Les personnes ne vont alors plus ou pas dans les agences. Le tissu associatif dans son ensemble, même lorsqu'il n'est pas spécialisé sur l'emploi, accompagne ces personnes et peut les orienter vers le SPE. Cela est parfois bien outillé et organisé, notamment pour les associations intermédiaires et structures de l'IAE qui jouent ce rôle de premier accueil de demandes d'emploi, mais parfois moins, avec peu de liens et de partenariat, la personne étant alors privée de l'accès à certaines prestations et certains conseils que seul le SPE peut assurer.

Dans la perspective d'une dématérialisation croissante des démarches auprès de Pôle Emploi, de réduction du temps d'accueil physique, le besoin d'une meilleure articulation des deux sphères, institutionnelle et associative, est indispensable pour permettre l'accès de tous à un vrai accompagnement à l'emploi, soit en aidant les gens à aller à Pôle Emploi, soit en étant en mesure de leur proposer des prestations que Pôle Emploi peut mettre en œuvre (période de mise en situation en milieu professionnel par exemple).

Il mentionne un diagnostic fait par la Fnars qui montre que les CHRS peuvent être un vrai levier pour l'accompagnement à l'emploi de personnes en grande difficulté. La Fnars dispose aussi de témoignages concrets de pratiques de structures travaillant en bonne intelligence avec Pôle Emploi sur ces axes, associations intermédiaires et CHRS. La fédération a mis en place, avec des financements de la DGEFP, de la DGCS et du FSE, un programme de formation des travailleurs sociaux à l'accès à l'emploi, en train de s'achever dans 4 régions, et un programme de coopération entre acteurs de l'IAE et de l'hébergement, sur 3 territoires (Cf documents mis dans le dossier de la réunion sur le site du CNLE).

Questions de Jean-Claude Barbier : 1. Une évaluation est-elle prévue ? 2. Est-ce qu'on s'inspire des expériences passées ? Dans les années 90, une mesure a cherché également à « lever les freins » (était-ce l'ASI ?)... Il existe tout un savoir acquis et des évaluations sur ce qui a été fait précédemment (voir les travaux d'Elisabeth Morel). Impression de réinventer l'existant et de cumuler les choses.

Pôle emploi : Une évaluation externe est prévue par un prestataire de Pôle emploi. Le protocole est en construction.

L'ASI n'est pas du tout comparable à l'accompagnement global. C'était une prestation financée par les ex DDASS et mise en œuvre par des prestataires, en dehors de PE et des conseils généraux. L'accompagnement global vise à ne pas sous-traiter le cœur de métier des acteurs concernés.

Marie-France Cury (DGEFP) pourra fournir des éléments de bilan sur l'ASI (appui social individualisé) lors d'une séance future. Pour « lever les freins périphériques à l'emploi », les associations se dirigent vers une autre orientation : mettre *très rapidement* les personnes dans l'emploi et travailler en parallèle sur ces freins. L'expérience semble montrer que cela réussit mieux, permet de mener un travail plus global sur les freins et de mieux les repérer... Elle rejoint ATD sur le fait que les associations

employeurs de personnes en difficulté peuvent jouer un rôle de conseil auprès de leurs salariés pour les inciter à trouver auprès des services publics les réponses à leurs problèmes.

Guillaume Almeras (Secours catholique) fait le lien avec la démarche Epida et rappelle les travaux d'Elisabeth Morel : expérimentation sur l'accompagnement au travail des personnes qui n'ont pas facilement accès à l'emploi. L'expérimentation « Territoire Zéro chômeurs » menée par ATD va aujourd'hui dans le même sens.

Christiane Demontès (CNIAE) fait 2 remarques :

- Même si l'approche est différente, la question du traitement global du chômage est en toile de fond depuis des années : il manque des critères d'évaluation ? (qu'est-ce qu'on veut ? pourquoi ? comment est-ce obtenu ?)
- Il n'y a actuellement pas assez d'emplois ! Il y a de nouveaux emplois et métiers, mais sont-ils accessibles à des publics sans qualification ? Le problème est celui de la formation. Le rôle des acteurs sur le territoire pourrait être de faire émerger de nouvelles formes d'emploi. Emploi « durable » ?

Sophie Quentin (Medef) considère que la création d'emplois est un angle intéressant mais il ne faut pas oublier la question des emplois non pourvus et les besoins de main d'œuvre dans des secteurs non couverts.

Olivier Mouquet (ATD) s'oppose vivement à la notion de « freins à l'emploi » : nul n'est inemployable ! Les expériences de l'IAE et d'ATD le prouvent. Il rejoint l'idée qu'il faut travailler sur les freins quand les personnes sont en emploi, mais *en emploi durable*. L'accompagnement proposé est trop court : la durée moyenne des contrats aidés est de 7 mois ! Il cite l'exemple du recensement mené par ATD sur un territoire qui a mis en évidence que les chômeurs de longue durée avaient énormément de compétences. Aujourd'hui, il y a une très grande fragilité de l'emploi : trop court, trop précaire, trop de ruptures. Des centaines de milliers de personnes se partagent, en termes d'emplois, les miettes d'un gâteau à la taille inconséquente au regard des besoins.

J-C Barbier dit que le groupe devrait se rappeler de cette discussion quand l'avis du CNLE sur le PNR devra être rendu, au printemps 2016. Faut-il toujours considérer l'accès à l'emploi sous l'angle de l'incitation ? Comment ferons-nous le lien avec la réforme de l'Assurance chômage ? Et avec les préconisations formulées au niveau européen ?

Christiane Demontès fait remarquer qu'il n'y a pas d'opposition entre avoir des compétences et rencontrer des freins à l'emploi. Il y a une transversalité entre les problèmes que rencontrent les personnes en matière de logement, de mobilité, d'emploi, etc. C'est toute la question de la responsabilité individuelle et collective.

Alexis Goursolas (Fnars) évoque des expériences pouvant être partagées sur la levée des freins à l'emploi et la logique « d'emploi d'abord » mais aussi de maintien dans l'emploi (à présenter lors de nos prochaines réunions). Sur ces sujets, les acteurs savent comment faire et l'essentiel est maintenant de reconnaître pleinement cette mission, cette compétence, de la financer et de la promouvoir auprès des employeurs. La prestation de suivi dans l'emploi, prévue par le Plan chômage de longue durée et qui vient de débiter, doit être une première étape vers cette reconnaissance plus forte.

Enfin, un des gros enjeux est d'articuler le plan pauvreté aux autres politiques concernant l'emploi.

Action 26 : "Mise en place du droit réel à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi"

Patrick Boulte (SNC) déplore que sur ce « vieux dossier » il y ait des difficultés récurrentes, dont la faible visibilité de ces formations. Les demandeurs d'emploi financent ces formations, elles ne sont pas gratuites. Il demande à quel moment on prend en compte les besoins exprimés par les demandeurs d'emploi.

Pôle emploi rappelle que les dispositifs d'aide à la formation existent, sous deux formes : la Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) et la Formation préalable au recrutement.

Patrick Boulte regrette l'absence de statistiques disponibles sur le taux de demandeurs d'emploi qui bénéficient de ces formations tout au long de la vie. Trop peu en bénéficient, ou alors seulement les « pré-embauchés ». Il suggère de ne pas s'en tenir à l'énoncé de mesures, comme l'abondement du CPF, dont il est difficile d'apprécier la portée faute de connaissances des besoins, et que le groupe de travail puisse avoir des éléments de bilan, par exemple sur l'utilisation de l'Aide individuelle à la formation apportée par Pôle emploi - avec des indications régionalisées sur les niveaux socioprofessionnels des bénéficiaires, la typologie de leurs besoins, l'ancienneté de leur inscription à PE, l'origine de la demande (conseiller PE, DE ou autre), le pourcentage et les raisons de refus, la durée et le coût des formations financées, les délais d'accès à la formation, les certifications obtenues...

Pierre-Edouard Magnan (MNCP) confirme que beaucoup de demandeurs d'emploi financent eux-mêmes leur formation, en attendant que leur conseiller donne son accord. On ne les traite pas en adultes responsables !

Le Secours catholique fait le lien avec son rapport qui vient de paraître et met en évidence une baisse des revenus et du pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres accueillis dans ses permanences (taux de pauvreté sous le seuil de 40 %), dont une majorité est en situation de recherche d'emploi.

Sophie Quentin réaffirme qu'il faut répondre aux besoins de l'économie et qu'il est important de souligner que les choses avancent. Il y a une satisfaction sur le CPF qui est un bon outil. Pour soutenir la formation dans l'IAE, les partenaires sociaux vont ouvrir une ligne dans la nouvelle convention du FPSPP (fonds chargé de sécuriser les parcours professionnels des salariés mais aussi de favoriser le maintien et le retour à l'emploi des personnes).

Pour Olivier Mouquet, l'accès à la gratuité de la formation est important mais la priorité c'est l'accès à l'emploi pour les personnes en pauvreté. Pour deux raisons : il n'y a qu'en emploi que la formation trouve sa pertinence, et plus on est éloigné de l'emploi, moins on se forme, comme l'ont prouvé des tas d'études. A quoi cela sert-il d'enchaîner des formations, trop souvent subies pour montrer qu'on reste motivé, alors qu'il n'y a pas d'emploi derrière ?

Sophie Quentin dit qu'il faut rester attentif aux besoins des branches et de l'économie.

Pour Agnès Naton (CGT), les acteurs ne travaillent pas assez ensemble. Il faut nous recentrer sur la personne et sur son parcours individuel d'insertion.

Pour la Fnars, la formation des demandeurs d'emploi marque des progrès. Là aussi, des dispositifs existent et doivent être soutenus :

- L'insertion par l'activité économique accompagne chaque année plus de 150 000 personnes et peine à les former. Le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels devrait accorder en 2016 un financement pour répondre à ce besoin. C'est un premier pas, à poursuivre et

intensifier. Le CNIAE a fourni une analyse plus détaillée des conditions de réussite pour l'accès à la formation des salariés en insertion.

- Les GEIQ sont également un outil proposant un accès accompagné à la qualification (voir plus bas, action 29)
- Le compte personnel de formation est l'outil idéal pour permettre à une personne de construire elle-même son parcours de formation, a fortiori avec les droits dont les partenaires sociaux ont décidé de doter les demandeurs d'emploi, si l'Etat confirme ces orientations (100 h en 2015, 200 h en 2016 et 2017). Encore faut-il pouvoir y accéder réellement : c'est l'enjeu du conseil en évolution professionnelle, qui doit être accessible aux personnes en grande difficulté, ce qui ne sera pas évident vu la complexité du secteur (là encore le milieu associatif peut jouer un rôle).

Christiane Demontès fait une synthèse sur l'action 26 :

- Difficultés à trouver une formation, trop de complexités, mais on avance.
- Il n'y a pas de parcours type d'insertion : on peut passer ou pas par de la formation...
- Il y a une ambiguïté sur les champs de compétences respectifs des acteurs (régional, territorial, national...), mais ce sujet sera traité plus tard lorsqu'on examinera la gouvernance.
- Il y a un consensus pour dire que cette action ne correspond pas à la réalité vécue par les demandeurs d'emploi, ni en termes d'accompagnement professionnel ni en termes de gratuité.

Action 27 : Etendre la Garantie jeunes à de nouveaux territoires

Marie-France Cury présente le déploiement du dispositif expérimental : 60% du réseau des missions locales est couvert (232 ML) ; 28 000 jeunes y sont entrés (dont 80 % de niveau V ou infra, dont 20 % résident en quartiers en politique de la ville ; autant de filles que de garçons). Cependant, il y a un problème de ciblage des publics. L'objectif fin 2016 est de couvrir l'ensemble du territoire et d'avoir 100 000 jeunes dans le dispositif.

Sophie Quentin soulève la question de la dépense publique (ratio coût/rapport). Va-t-on généraliser sur l'ensemble du territoire, à 100 000 jeunes, et sans évaluation préalable du dispositif ?

Alexandra Menis (DGCS) confirme qu'une évaluation est bien prévue en 2015 avant d'élargir l'expérimentation.

La Fnars a soutenu cette mesure car la pauvreté des jeunes lui est bien connue. Parmi les 900 000 personnes accompagnées par les associations du réseau, 25 % ont moins de 25 ans ! La Fnars souhaite que la garantie jeunes devienne un droit ouvert pour les personnes, qui ne soit donc pas restreint par une enveloppe budgétaire prédéterminée, et qu'un travail soit mené pour que les jeunes les plus en difficulté accèdent bien au dispositif : on constate aujourd'hui que la quasi-totalité des bénéficiaires étaient déjà connus des missions locales, alors que l'on sait que de nombreux jeunes sont en rupture avec ces institutions. Là encore, l'enjeu est le partenariat entre associations et SPE pour aller vers les plus fragiles.

Jean-Claude Barbier demande si l'on s'est appuyé sur les travaux d'évaluation disponibles, notamment au niveau européen.

Action 29 : Mettre en œuvre un plan de développement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

Pour la Fnars, les GEIQ sont reconnus maintenant, et peuvent être davantage soutenus par la prise en charge des contrats de professionnalisation (coûts pédagogiques et rémunérations des personnes) par les branches professionnelles. Le contrat de professionnalisation est par ailleurs complexifié inutilement par un régime d'aides différencié par âge : schématiquement, les jeunes et les seniors recrutés en contrat de professionnalisation ouvrent le droit à des aides pour l'employeur mais pas les 26-45 ans. Des personnes sont donc exclues du dispositif et la lisibilité de celui-ci s'en trouve brouillée. Au-delà de cette amélioration, c'est la promotion globale du GEIQ auprès des branches professionnelles et des entreprises qui permettra de créer davantage d'outils et d'augmenter le nombre de demandeurs d'emploi rentrant dans le dispositif.

Sur les contrats de professionnalisation, Sophie Quentin signale que des accords ont été trouvés sur la rémunération et les coûts pédagogiques.

Patrick Boulte et Sophie Quentin déplorent l'ignorance des chefs d'entreprise du processus de montage d'un contrat pro, qui n'est pas seulement destiné aux moins de 25 ans ! Le Medef reçoit des plaintes régulières des adhérents, c'est très compliqué à monter sans être aidé sur l'administratif...

Il est vrai que les GEIQ peuvent assurer le rôle d'employeurs, mais cela ne couvre pas tous les besoins ni tous les types d'emplois...

Action 30 : Mettre en place une prestation de suivi dans l'emploi pour accompagner l'employeur et le nouveau salarié jusqu'à la fin de la période d'essai

Pôle emploi indique que la prestation a été mise en place cette semaine : l'expérimentation porte sur 8 000 personnes durant 3 mois, dans 5 régions (IDF, Paca, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, ?).

Action 31 : Améliorer la qualité des contrats aidés en développant des « situations de travail apprenantes »

Non traitée.

Examen des actions prioritaires inscrites sur la feuille de route « Inclusion bancaire »

Action 15 : Points conseil budget

Alice Clerici (DGCS) présente les Points conseil budget (PCB). Expérimentation en cours de préparation pour un lancement au 1^{er} janvier 2016, sur 4 territoires/régions. L'objectif est une généralisation au 1^{er} janvier 2017, après évaluation.

Le réseau aura besoin de l'appui des associations et des CAF pour assurer le maillage territorial.

Les chefs de projet sont les PCB eux-mêmes, ce n'est pas un système descendant. Il y a une volonté d'y aller, sans attentisme. La date de désignation de la tête de réseau ne doit pas impacter le démarrage de l'expérimentation.

Le Secours catholique se dit très attentif à ce projet.

Les CCAS ont fait un travail pour rendre ces PCB moins stigmatisants. Ils se posent la question de la plus-value que leur apporterait cette labellisation, par rapport à ce qu'ils font déjà en la matière...

La plus-value, répond Alice Clerici, sera la participation à un réseau au sein duquel seront diffusées informations et pratiques, ainsi que la mise à disposition d'un système d'information permettant de saisir d'autres acteurs et de disposer d'indicateurs.

Prochaine réunion : le jeudi 3 décembre 2015, de 9h 30 à 12 h 30, à la DGCS.

A RETENIR...

Quatre grandes questions semblent se dégager de cette première réunion et pourraient servir de fil rouge à nos prochaines séances :

- **Nécessité de l'ancrage territorial des mesures et d'un travail coordonné entre les acteurs** (Pôle emploi, administrations, associations, partenaires sociaux...) : quelles recommandations peut faire le CNLE, à partir de pratiques qui ont permis de rassembler les acteurs sur un territoire (auditionner Epide, l'expérimentation Zéro chômeurs...).

- **Comment « lever les freins à l'emploi »,** qui ne sont pas seulement le fait des demandeurs d'emploi mais mettent en cause l'accompagnement disponible ? Comment favoriser l'accès à l'emploi via la reconnaissance par les employeurs de nouvelles méthodes de recrutement et d'intégration dans l'entreprise ? Le groupe a affirmé qu'il vaut mieux mettre d'abord les personnes en activité et traiter en parallèle leurs difficultés sociales ou professionnelles. C'est une piste à développer (avec la DGEFP, les acteurs associatifs de l'insertion, le CNML, le Coorace ?...)

- (en janvier) Comment soutenir et accompagner les personnes dans les premiers mois de leur accès à l'emploi pour un **retour à l'emploi durable** (Pôle emploi et les structures de l'IAE sont impliqués dans cet accompagnement et peuvent nous en parler).

- Comment assurer **l'accès à la formation qualifiante** pour les demandeurs d'emploi ? (Pôle emploi et le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels). Cf. questions posées par Patrick Boulte ci-dessous.

Le groupe traitera également, le 3 décembre, de **l'axe « Inclusion bancaire, lutte contre le surendettement »**, avec un point d'actualité sur l'avancement des mesures du plan présenté par la DGCS.